

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1382 4 juin 2012

SOMMAIRE

Beats On Parade, a.s.b.l	Maâ-Oui
Carré d'As Limousine Service Sàrl 66305	Magnum Investments S.A
Financière Sextant S.A 66315	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR
Florett	
FS Management 1 S.à r.l	Marshall Investments S.A66336
Guineu Inversio S.A	Menuiserie Victor Hugo S.à r.l., en abrégé
Insinger de Beaufort Manager Selection Si-	M.V.H. S.à r.l 66334
cav66314	M.F.R.C. S.à r.l
Konstrulux S.à r.l66294	Modern Treuhand S.A66321
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A 66313	Monier Finance S.à r.l
Lancelot Holdings Sàrl66314	M.O. Reinsurance S.A
Larochette RCG Re SCA	M.O. Reinsurance S.A
Las Rozas Funding Holding S.à r.l 66294	Morgan Stanley Brunton S.à r.l 66332
Lazarus S.A	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l 66321
Lazarus S.A	Multiple Managers Sicav66324
LDK Solar Europe Holding S.A66315	Mytilus LuxCo I S.à r.l
Lead Advisory and Investments S.àr.l 66295	PensPlan SICAV Lux66323
Lilac Holding Lux S.à r.l	Perseus Immobilien Gesellschaft 1 66295
Lina Global Business S. à r.l 66320	Perseus Immobilien Gesellschaft 2 66312
Locre S.A	Promontoria Ariane S. à r.l 66295
Logwin AG	Risk Transfer Re S.A66313
Loyal Capital Group S.A66305	Serafina S.A
Lubert Management S.A	Swiss Re Europe Holdings S.A66336
Lux2B Property S.à r.l	Tawban S.à r.l
Luxad S.A	T.B.M.D. Gestion S.A
Luxani Finance S.A	Telectronics S.A
Lux Prime Pension - Sencay 66312	Wingfield International Group 66296



Florett, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.037.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Florett", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxemburg"), Sektion B Nummer 136.037, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 21. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 571 vom 6. März 2008. Die Statuten wurden bis heute noch nicht abgeändert.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Isabell FELTEN, Juristin, berufsansässig in Luxembourg, 196, route de Beggen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

- 1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 30.000,-EUR (dreissig tausend Euro), um es von 31.000 EUR (einunddreissig tausend Euro) auf 61.000,-EUR (einundsechzig tausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 3.000 (dreitausend) neuen Aktien von je 10,EUR (zehn Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.
 - 2.- Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.
 - 3.- Abänderung der Sprache der Statuten in Deutsch und komplette Neufassung der Satzung.
 - 4.- Statutarische Nominierungen
 - 5.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um 30.000,-EUR (dreissig tausend Euro), um es von 31.000 EUR (einunddreissig tausend Euro) auf 61.000,-EUR (einundsechzig tausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 3.000 (dreitausend) neuen Aktien von je 10,-EUR (zehn Euro), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien, welche durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung gezeichnet werden und in Bar eingezahlt wurden, so dass die Summe von 30.000,-EUR (dreissig tausend Euro) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Sprache der Statuten in Deutsch abzuändern und somit eine komplette Neufassung der Satzung zu veranlassen, welche folgenden Wortlaut erhalten:

Titel I - Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Die Aktiengesellschaft ("société anonyme") besteht unter der Bezeichnung "Florett" (im Folgenden: "Gesellschaft"). Sie unterliegt der vorliegenden Satzung und dem geänderten luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung gemäß den Bestimmungen dieser Satzung aufgelöst werden.



Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in-und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Titel II - Kapital, Aktien

- **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundsechzigtausend Euro (61.000,-EUR) und ist eingeteilt in sechstausend einhundert (6.100) Stückaktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10,-EUR).
- **Art. 4.** Die Aktien können nach Wahl der Aktionäre in Form von Inhaberaktien oder Namensaktien emittiert werden mit Ausnahme derjenigen Aktien, für die Inhaberaktien gesetzlich vorgeschrieben sind.

Für die Gesellschaftsanteile können auf Wunsch des Aktionärs Sammelurkunden ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder irgendeines anderen Aktionärs) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann mit ihren freien Reserven ihre eigenen Anteile gemäß Artikel 49-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre in Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag in einer oder mehreren Stufen aufgestockt oder verringert werden.

Die Hauptversammlung kann den Verwaltungsrat mit der Durchführung derartiger Änderungen des Gesellschaftskapitals beauftragen.

Wird die Hauptversammlung ersucht, über derartige Änderungen des Gesellschaftskapitals abzustimmen, kann sie das Zeichnungsprivileg der bestehenden Aktionäre einschränken oder ganz aufheben.

Titel III - Verwaltungsrat

Art. 5. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, welche keine Aktionäre sein müssen.

Falls die Gesellschaft jedoch von einem einzigen Aktionär gegründet wurde oder in der Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden, kann ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied die Geschäfte der Gesellschaft bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung führen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden in der ordentlichen Hauptversammlung für eine Dauer von bis zu sechs Jahren gewählt und verbleiben in ihrer Funktion, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandats werden durch die Hauptversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Hauptversammlung mit oder ohne Anlass und mit einfacher Mehrheit der gültigen Stimmen gewählt oder abberufen; eine Wiederwahl ist möglich.

Wird eine juristische Person zum Verwaltungsratsmitglied ernannt, so bestellt sie einen ständigen Vertreter, der in ihrem Namen handelt. Die juristische Person kann ihren Vertreter erst abberufen, wenn sie für ihn gleichzeitig einen Nachfolger bestellt.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Ruhestand oder aus sonstigen Gründen frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder vorübergehend bis zur nächsten Hauptversammlung einen vorläufigen Nachfolger bestellen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat unter Berücksichtigung der einschlägigen Rechtsvorschriften und der vorliegenden Satzung umfassende Befugnisse für alle Handlungen, die er zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für notwendig oder zweckmäßig hält.

Besteht der Verwaltungsrat aus einer einzigen Person, so besitzt sie sämtliche Verwaltungsratsbefugnisse.

Der Verwaltungsrat ist zur Emission von frei übertragbaren oder nicht übertragbaren Namens-und Inhaberschuldverschreibungen jeglicher Art und Währung berechtigt. Diese Emission ist auf die Höhe des Gesellschaftskapitals beschränkt.

Der Verwaltungsrat bestimmt in diesem Zusammenhang Art, Preis, Zinssatz sowie Ausgabe- und Rückzahlungskonditionen und alle sonstigen diesbezüglichen Konditionen.

Über die auf den Namen lautenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz ein Register geführt.

Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.



Auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder tritt der Verwaltungsrat an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.

Der Vorsitzende leitet alle Versammlungen der Aktionäre und des Verwaltungsrates; ist er abwesend, kann der Verwaltungsrat unter den anwesenden Mitgliedern mit Stimmenmehrheit ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, das in den Versammlungen vorübergehend den Vorsitz übernimmt.

Eine Sitzung des Verwaltungsrates bedarf einer schriftlichen Einladung der Verwaltungsratsmitglieder. Sie muss ihnen mindestens 24 Stunden vor dem vorgesehenen Sitzungstermin durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) zugehen, außer in dringlichen Fällen, in denen Art und Gründe der Dringlichkeit in dem Schreiben genannt werden. Ein derartiges Einladungsschreiben ist entbehrlich, sofern jedes Verwaltungsratsmitglied dazu per Brief, Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel seine Zustimmung erteilt, wobei eine Kopie als ausreichender Beleg gilt.

Für eine Sitzung des Verwaltungsrates, deren Ort und Zeit bereits zuvor in einem Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, ist ein gesondertes Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats teilnehmen, indem es per Brief, per Fernschreiben, per elektronischer Post (ohne elektronische Unterschrift) oder ein anderes Kommunikationsmittel eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt. Eine Kopie des entsprechenden Schreibens genügt als Beleg. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere Kollegen vertreten.

Verwaltungsratsmitglieder können an einer Sitzung auch im Rahmen einer Telekonferenz durch eine Konferenzschaltung oder sonstige Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Sitzungsteilnehmern ermöglichen, alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder durchgehend zu hören, so dass alle Teilnehmer an der Sitzung wirksam teilnehmen können. Die Teilnahme an einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel gilt als persönliche Teilnahme an der Sitzung, und eine mit solchen Mitteln abgehaltene Sitzung gilt als eine Sitzung am Gesellschaftssitz.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden mit Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Im Fall der Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat kann einstimmige (Umlauf-)Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege fassen, sei es per Brief, Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch ein anderes Kommunikationsmittel, wobei eine Kopie als ausreichender Beleg gilt. Das Sitzungsprotokoll gilt als Beleg für die Beschlussfassung.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Geschäftsführern oder anderen Bediensteten sämtliche oder einen Teil seiner Befugnisse für die tägliche Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nach außen durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds im Rahmen der diesem erteilten Befugnisse, oder im Falle eines alleinigen Verwalters durch dessen alleinige Unterschrift, rechtswirksam vertreten. Für die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Behörden genügt die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft verpflichtet sich, jedes Verwaltungsratsmitglied für Verluste, Schäden und Kosten zu entschädigen, die ihm im Zusammenhang mit einer Klage entstehen könnten, an der es in seiner derzeitigen oder früheren Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied beteiligt ist, außer wenn mit rechtskräftigem Urteil festgestellt wurde, dass es wegen grober Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher Pflichtverletzung zu haften hat.

Titel IV - Aufsicht

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre zu sein brauchen und für bis zu sechs Jahre ernannt werden. Eine Wiederwahl ist zulässig. Sie können jederzeit abberufen werden.

Titel V - Hauptversammlung

Art. 10. Die ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung vertritt sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um hinsichtlich der Tätigkeiten der Gesellschaft Anordnungen zu treffen, Handlungen auszuführen oder zu ratifizieren. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung eines Aktionärs führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf schriftlichen Antrag von Aktionären einberufen werden, die mindestens zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals vertreten. Ebenso können Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten, die Hinzufügung eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung einer Hauptversammlung beantragen. Ein solcher Antrag ist mit eingeschriebenem Brief spätestens fünf (5) Tage vor dem Termin der Hauptversammlung an den Sitz der Gesellschaft zu richten.

Wenn alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie die Tagesordnung kennen, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung stattfinden.

Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlungen gelten, soweit diese Satzung nichts anderes vorsieht, die gesetzlichen Bestimmungen über die Beschlussfähigkeit und Fristen.



Aktionäre, die an einer Hauptversammlung per Videokonferenz oder mit Hilfe anderer Kommunikationsmittel teilnehmen, die ihre Identifikation ermöglichen, gelten in Bezug auf die Beschlussfähigkeit und Abstimmungen als anwesend. Das verwendete Kommunikationsmittel muss gewährleisten, dass sämtliche Sitzungsteilnehmer einander fortwährend hören und an der Sitzung wirksam teilnehmen können.

Jeder Anteil hat eine Stimme. Jeder Aktionär kann an einer Aktionärsversammlung teilnehmen, indem er per Brief, E-Mail (ohne elektronische Unterschrift), Telefax oder ein anderes Kommunikationsmittel einen Vertreter ernennt, wobei eine Kopie des entsprechenden Schreibens als Beleg genügt.

Die Stimmabgabe kann per Brief oder Fernschreiben, adressiert an den Gesellschaftssitz oder die im Einberufungsschreiben genannte Adresse, erfolgen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft abgegebenen Stimmzettel verwenden, die mindestens die folgenden Angaben enthalten: Ort, Datum und Zeit der Hauptversammlung, Tagesordnung der Hauptversammlung, die der Hauptversammlung zur Entscheidung vorgelegten Abstimmungsgegenstände und für jeden Abstimmungsgegenstand drei Kästchen, in denen der Aktionär ankreuzen kann, ob er dem vorgeschlagenen Beschluss zustimmt, ihn ablehnt oder ob er sich der Stimme enthält.

Stimmzettel, die weder die Zustimmung noch die Ablehnung oder eine Stimmenthaltung zum vorgeschlagenen Beschluss anzeigen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor der Hauptversammlung der Aktionäre eingegangen sind, auf die sie sich beziehen.

Die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen, außer bei Abstimmungen über eine Änderung der Satzung. In diesem Fall werden Entscheidungen mit einer Zweidrittelmehrheit der gültig abgegebenen Stimmen getroffen.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Bedingungen für die Teilnahme an Versammlungen der Aktionäre festlegen.

Art. 11. Die jährliche Hauptversammlung findet am zweiten Freitag im Juni um 15.45 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Fällt dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag, findet die Hauptversammlung am nächsten darauf folgenden Werktag statt.

Titel VI - Geschäftsjahr / Gewinne

- Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 13.** Es werden jährlich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese Abführung ist zwingend, bis die Rücklage zehn Prozent (10 %) des in Artikel 3 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals bzw. des nach Artikel 3 aufgestockten oder verringerten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über die Verwendung des verbleibenden jährlichen Nettogewinns entscheidet auf Vorschlag des Verwaltungsrats die Hauptversammlung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften Zwischendividenden ausschütten.

Titel VII - Anwendbares Recht

Art. 14. Für alle durch diese Satzung nicht geregelten Punkte gilt das geänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt als Verwaltungsratmitglieder bis zur Hauptversammlung in 2017:

Herr Cornelis Petrus LANGEVELD, geboren am 14. Februar 1952 in NL-Haarlemmermeer, wohnhaft in NL-1461 GG Zuidoostbeemster, Zuiderweg, 89,

Herr Jaap Frederik VAN ENGERS, geboren am 15. September 1951 in NL-Haarlem, wohnhaft in NL-5384 PX Heesch, Bosstraat 2, und

Herr Klaus HASSDENTEUFEL, geboren am 27. Juli 1950 in D-Neunkirchen, wohnhaft in D-66540 Neunkirchen, Försterweg, 5.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt als Prüfungskommissar bis zur Hauptversammlung in 2017:

- EUROPEAN AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (RCS Luxembourg B.50.956)

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend drei hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2012. Relation GRE/2012/1033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 27. April 2012.

Référence de publication: 2012049779/227.

(120068686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Konstrulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 57.924.

EXTRAIT

L'assemblée décide de prendre acte du changement d'adresse du gérant unique, Monsieur Kieffer Jean-Paul au 35, Domaine Brameschhof à L-8290 KEHLEN.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en double exemplaire, Kehlen, le 26 avril 2012.

Pour la société

Monsieur Kieffer Jean-Paul

L'associé unique

Référence de publication: 2012049857/16.

(120069019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Larochette RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 28.687.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Larochette RCG Re SCA

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049859/11.

(120069155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, gérant de catégorie B, avec effet au 20 février 2012, comme suit: - 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049860/15.

(120068753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. Aþril 2012

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
 - Mr Simon KÖNIG, Mr Nico HANSEN und Frau BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer. Référence de publication: 2012051621/28.

(120071178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Lead Advisory and Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.435.

Il résulte que le siège social au. 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg de la société Lead Advisory and Investments Sàrl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139435, a été dénoncé le 27 avril 2012 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012049861/10.

(120068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Les comptes consolidés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012049862/9.

(120068592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Promontoria Ariane S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 120.051.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société Promontoria Ariane S.à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 23 avril 2012, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:



- 1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124725 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
 - 3) Clôture de la liquidation.
 - 4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
 - c/o Cerberus Global Investments B.V., 16 Oude Utrechtseweg, 3743 KN Baarn, the Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A. Liquidateur

Référence de publication: 2012051616/23.

(120071534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Wingfield International Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 168.413.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City;

There appeared:

GRETON OVERSEAS S.A., having it's registered office in the Republic of Panama, here duly represented by Mister Paulo Jorge DA COSTA MAGALHAES, private employee, residing professionally at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 29, 2012

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in its respective capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Company ("société anonyme") under the name of "WINGFIELD INTERNATIONAL GROUP" is formed.
 - Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- **Art. 3.** The company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The corporate object of the company is the holding of participating interest in whatever form, in other Luxembourg or foreign undertakings as well as the Management and the control of those participations.

More specifically the company may acquire by contribution, by subscription, through options or by any other form securities in whatever form and proceed with sale of those participations in whatever form such as by sale or exchange or any other means.



The company may also acquire and put to value all patents and other rights attached to or completing those patents.

The company may borrow or grant to the companies in with it participates or is interested directly or indirectly every assistance, loans, facilities or guaranties.

The company may furthermore execute all commercial, industrial, financial operations, in movable and immovable estates transactions that may be useful for the accomplishment of its corporate object.

Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 55,000.00 (fifty-five thousand Euro), represented by 55,000 (fifty-five thousand) shares of a par value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at EUR 10,000,000.00 (ten million Euro).

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law concerning trading companies.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

The company may issue certificates representing bearer shares.

These certificates will be signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary ("usufruitier") and a pure owner ("nu-propriétaire").
- **Art. 8.** The Board of Directors may, following a decision of the General Meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The Board of Directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by two Directors; these two signatures may be in handwriting, in type or affixed by way of stamp.

Management - Supervision

Art. 9. The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two members.

The directors will be convened separately to each Meeting of the Board of Directors. Except in an emergency which will be specified in the convening notice, the convening notice will be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The Meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name. One director can represent more other directors.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a Meeting duly convened and held.



Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the Meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

In the event of a member of the Board of Directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

Art. 11. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

- **Art. 12.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company in the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.
- **Art. 13.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the General Meeting of shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.
- **Art. 14.** The Board of Directors may appoint an executive committee composed of members of the Board of Directors, and may determine the number of its members. The executive committee may be vested with such power and authority to act in the name of the Board of Directors as the latter decides by prior resolution.

Unless the Board of Directors decides otherwise, the executive committee will establish its own procedure for convening and conducting its meetings.

The Board of Directors will determine, if appropriate, the remuneration of the members of the executive committee.

Art. 15. The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

- **Art. 16.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by by the joint signature of a class A director with a class B director, or by a representative duly authorized by the Board of Directors.
- **Art. 17.** The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for reelection.

General Meetings

- **Art. 18.** The General Meeting by simple resolution may allocate to the Directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.
- **Art. 19.** The General Meeting properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.
- **Art. 20.** For admission to the General Meetings, each shareholder must deposit its bearer shares or its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the Meeting.
- **Art. 21.** The General Meeting will be held in Strassen on the last Thursday of the month of May of each year at 10.00 o'clock.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

Art. 22. The General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the statutes, discharge the Directors and Auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.



- **Art. 23.** The General Meeting deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the statutes in every respect except to the extent that the law imposes a limitation.
 - Art. 24. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 25. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the Director who replaces him or by a person designated by the general meeting.

The meeting will choose from the present one or two scrutineers.

Art. 26. The minutes of the General Meetings will be signed by the Members of the Committee and by any shareholder who wishes so to do.

However, in cases where decisions of the General Meeting, except under notarial form, have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or another Director.

Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits

- Art. 27. The Company's financial year runs from the first of January to the 31 st of December of every year.
- Art. 28. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the company in the form foreseen by law.

At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the person charged with the audit of the annual accounts, who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting the Balance Sheet and Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 29. The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors, with the approvals as foreseen by law and subject to the other legal requirements.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments to the statutes.
- **Art. 31.** In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General Disposition

Art. 32. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 and to the laws modifying it.

Transitional Dispositions

The first business year begins today and ends on the 31 st of December 2012. The first annual meeting will be held on the last Thursday of May 2013 at 10.00 o'clock.



Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 55,000 (fifty-five thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of \leq 55,000.00 (fifty-five thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valuated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on the year of 2017:
- Mr Gabriel EL RHILANI having its professional domicile at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, class A director.
- E&A MANAGEMENT S.A., R.C.S. B Number 165.202, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, class B director.
- Mr Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES having its professional domicile at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, class B director.
- 2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held on the year of 2017:
 - "D.E. RÉVISION", R.C.S. B Number 165.728, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company will be established at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by an French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRETON OVERSEAS S.A., une société établie et ayant son siège en République du Panama, ici représentée par Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES, employé privé, demeurant professionnellement au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la parties comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

- **Art. 1** er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WINGFIELD INTERNATIONAL GROUP".
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoise ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 55.000,00 (cinquante-cinq mille Euros), représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) par action.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 10.000.000,00 (dix millions d'Euros).

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

- **Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.



Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

- **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

- **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.
- **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.



- **Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.
- Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Strassen le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

- **Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.
 - Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée autres que notariées doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, à la personne chargée du contrôle des comptes annuels, qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.



L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- **Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier jeudi du mois de mai 2013 à 10.00 heures.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit 55.000 (cinquante-cinq mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de 55.000,00 € (cinquante cinq mille Euro) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année de 2017:
- M. GABRIEL EL RHILANI demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur de catégorie A.
- E&A MANAGEMENT S.A., R.C.S. B Numéro 165.202, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur de catégorie B.
- M. Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur de catégorie B.
- 2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année de 2017:
 - "D.E. RÉVISION", R.C.S. B Numéro 165.728, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 3. que le siège de la société est fixé au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. J. Da Costa Maglhaes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 avril 2012. LAC/2012/15509. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050081/463.

(120068605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Loyal Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012049863/11.

(120068505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Carré d'As Limousine Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément. R.C.S. Luxembourg B 106.035.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars,

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- 1. Monsieur Albert SITBON, administrateur de sociétés, né à Tunis (Tunisie) le 16 décembre 1943, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement,
 - 2. DYNALOC S.A., établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement,

ici représentée par Albert SITBON, susdit, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, habilité à engager la société par sa seule signature sur base de l'article 10 des statuts.

Les comparants exposent ce qui suit:

- 1) Ils sont propriétaires, ainsi qu'il résulte des statuts, de la totalité des parts de la société CARRÉ D'AS LIMOUSINE SERVICE SARL (Matricule 20052401993), établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.035, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF notaire alors de Mondorf-les-Bains en date du 3 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 566 du 11 juin 2005, modifiée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF notaire alors de Mondorf-les-Bains du 5 octobre 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 187 du 26 janvier 2006, modifiée une dernière fois suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF notaire alors de Mondorf-les-Bains du 12 février 2009, publié au dit Mémorial, Numéro 643 du 25 mars 2009, et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.
 - 2) L'activité de la Société a cessé.
- 3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.
 - 5) L'actif restant est attribué aux actionnaires au prorata des parts par eux détenus.
 - 6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
 - 8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: SITBON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012050822/48.

(120070895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

FS Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 107.851.

here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of parts representing the entire capital of FS Management 1 S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated on 26 March 2012, by deed of the undsersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the issued capital and acceptance of subscriptions of parts by new subscribers and payment up of such subscription by contributions in kind
- 2) Decision to consequently amend Article 7, first paragraph, of the Company's Articles of Incorporation (the "Articles") to reflect the increase in issued corporate capital.
 - 3) Decision to approve in advance certain individuals as new holders of parts.
 - II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two million nine hundred twenty seven thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 2,927,800.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred and two thousand Danish Kroner (DKK 1,402,000) to four million three hundred twenty nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 4,329,800.-) by the issue of fourteen thousand six hundred thirty nine (14,639) new parts, having a par value of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) per part issued with an issue premium of one thousand two hundred eighty six Danish Kroner forty five Oere (DKK 1286.45) (rounded) per part.

Subscription and Payment

Thereupon the existing participant decides to accept the subscriptions of the following parts by new subscribers:

- (i) one thousand two hundred fifty (1,250) new parts by MPP Invest 3A A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at with registered office at c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Denmark, and registered with the Danish Business Authority under number 29694036, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (ii) one thousand five hundred seventy-one (1,571) new parts by MPP Invest 3B A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at with registered office at c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Denmark, and registered with the Danish Business Authority under number 29694060, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (iii) three thousand seven hundred six (3,706) new parts by MPP Invest 3C A/S, a Danish limited liability company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at with registered office at c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Denmark, and registered with the Danish Business Authority under number 29694095, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;



- (iv) two thousand seven (2,007) new parts by Keith George Futcher, born on 18 September 1949 in Hong Kong with private address at 18F Warwick House West, 979 King's Road, Cevarry Bay, Hong Kong, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (v) three hundred thirty-four (334) new parts by South Eagle Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at RM1701, 17F Shui On Centre, 6-8 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, incorporated in Hong Kong, and registered with the CSC Companies Registry under number 1032259, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (vi) six hundred forty-one (641) new parts by Ian Martin Patrick Scanlon, born on 14 December 1964 in Australia with private address at 4B Melbourne Rd, East Lindfield, NSW 2070, Australia, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (vii) two hundred eighty-three (283) new parts by Dirk Dael, born on September 15, 1956 in leper, Belgium with private address at Wilde Rozenpad 6, 8301 Knokke-Heist, Belgium, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (viii) one hundred seventy-eight (178) new parts by Philippe Robert P. Evrard, born on May 12, 1961 in Schaerbeek, Belgium with private address at 182, Rue Victor Hugo, 1410 Waterloo, Belgium, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-atlaw, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (ix) one hundred forty-nine (149) new parts by Pierre-Eric Nandancé, born on April 28, 1964 in Mons, Belgium with private address at A. Vesaliuslaan 24, 1780 Wennel, Belgium, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (x) four hundred thirty-five (435) new parts by Olivier Fenaux, born on June 30, 1961 in Lobbes, Belgium with private address at Rue Henry Pensis 2, L-2322 Luxembourg, Frand Duchy of Luxembourg, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xi) two hundred eighty-three (283) new parts by Flemming Bendt, born on May 17, 1971 in Copenhague, Denmark with private address at Borgevej 26, 2800 Kgs. Lyngby, Denmark here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xii) one hundred forty-one (141) new parts by Henrik Bjerke, born on May 23, 1966 in Odense, Denmark with private address at Ahornvaenget 7, 5471 Sonderso, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xiii) one hundred forty-one (141) new parts by Henrik Bo Jensen, born on June 14, 1965 in Jernlose, Denmark with private address at Regstrupparken 86, 4420 Regstrup, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xiv) two hundred eighty-three (283) new parts by Finn Vestergaard, born on April 12, 1962 in Graested-Gilleleje, Denmark with private address at Alme Englodsvey 5, 3230 Graested, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xv) one thousand one hundred eighty seven (1,187) new parts by Jan Kreiberg Larsen, born on February 19, 1972 in Horsholm, Denmark with private address at Brodeskovvej 36, 3400 Hillerod, Denmark, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xvi) one hundred ninety six (196) new parts by Priit Paiste, born on 08 November 1970 in Estonia with private address at Kiuru 9, 11311 Tallinn, Estonia, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xvii) one hundred forty-one (141) new parts by Peter Mikael Westermarck, born on 22 October 1964 in Finland with private address at Lillmyntsväg 4, 02780 Esbo, Finland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xviii) one hundred forty-one (141) new parts by Aarne Olavi Martikainen, born on 30 December 1956 in Finland with private address at Solvikinkatu 17 A 22, 00980 Helsinki, Finland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xix) one hundred sixty-nine (169) new parts by Petri Martti Myllyniemi, born on December 8, 1964 in Helsinki, Finland with private address at Kansantie 28 A, 00680 Helsinki, Finland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xx) one hundred forty-nine (149) new parts by Juha Petteri Savolainen, born on March 31, 1964 in Helsingin MLK, Finland with private address at Versokuja 8, 01360 Vantaa, Finland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xxi) three hundred ninety-three (393) new parts by Hervé Lancon, born on November 23, 1958 in Neuilly-sur-Seine, France with private address at 38, rue Vernier, 75017 Paris, France, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- (xxii) three hundred ninety-three (393) new parts by Frédéric Plouvier, born on September 16, 1963 in Neuilly-sur-Seine, France with private address at 107, rue Laseppe, 33000 Bordeaux, France, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-atlaw, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;



(xxiii) two hundred seventy-one (271) new parts by Martin Eckhardt Geisel, born on 7 October 1960 in Germany with private address at Ameichbach 10, 34628 Willingshausen-Wasenberg, Germany, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(xxiv) ninety-eight (98) new parts by Jesper Hansen, born on 28 March 1968 in Greenland with private address at Iliminaq 26, 3900 Nuuk, Greenland, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(xxv) ninety nine (99) new parts by Reinhard Poglitsch, born on 15 November 1968 in Austria with private address at AM Tafelberg 21, 8380 Jennersdorf, here represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The payment for the subscriptions is made by way of cash and/or contributions in kind to the Company of shares and warrants in the following companies as per the number of such shares and warrants set out for each such new subscriber in Annex 1:

- (a) FS Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company and Commercial Register under number B 107.851,
- (b) MPP Invest 1 SA, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.547,
- (c) MPP Invest 2 SA a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.206,
- (d) MPP Invest 3 SA a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.229,
- (e) MPP Invest 3B A/S, a Danish public limited company, having its registered office at Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen K and registered with the Danish Business Authority under number CVR 29694060,

The existence and value of the contributions in kind made are documented by (i) a board report, and (ii) a valuation report issued by KPMG Statsautoriseret Revisionspartnerselskab.

As a result the amount of twenty-one million seven hundred sixty thousand ninety-five Danish Kroner ninety Oere (DKK 21,760,095.90) is as of now at the disposal of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend first paragraph of Article 7 of the articles of association of the Company as follows:

"Art. 7. The issued capital of the company is fixed at four million three hundred twenty-nine thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 4,329,800.-) divided into twenty-one thousand six hundred forty-nine (21,649) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each."

Third resolution

The general meeting further resolved to approve in advance the following individuals as future holders of parts in the Company:

- Mr. Norbert Pleyer, born on 28 November 1952 in Piringsdorf, Austria with private address at Theodor Kerystrasse 12, A-7343 Neutal, Austria.
- Inversiones Galmes Limitada, company reg. no. 2866-4125, having its registered address at Camino del Pregonero 2737, Lo Barnechea, Santiago, Chile.
- Guy André Lemoine, born on 8 August 1963 in France with private address at 18 rue de la Quarantqine, F-69005 Lyon, France.
- Gudmundur Gudmundsson, born on 28 January 1955 in Iceland with private address at Bakkaflot 4, 210 Gardabær, Iceland.
- Michael Krottmeyer, born on 28 November 1962 in Austria with private address at Furtwänglerplatz 41a/2, A-1130 Vienna, Austria.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium will be three thousand euro (\leq 3.000,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.



Follows the french version:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand Duché de Luxembourg),

A compart

FS Invest S.à r.l., une société de responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.851,

Ici representé par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé. Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le représentant pré-qualifié et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant pré-qualifié est l'associé unique de «FS Management 2 S.à r.l.», ayant sont siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 2012, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»).

Le comparant, ès qualité qu'il agit, ont requis le notaire instrumentaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

- 1) Augmentation du capital souscrit de la Société et acceptation des souscriptions de parts sociales des nouveaux associés et paiement desdites souscriptions par des apports en nature.
- 2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 7 des Statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation du capital social émis.
 - 3) Agrément en avance de certaines personnes en tant que détenteur futur de parts de la Société.
 - II. Que l'Assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux millions neuf cent vingt-sept mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 2,927,800.-) en vue de porter son montant actuel de un million quatre cent deux mille Couronnes Danoises (DKK 1,402,000) par l'émission de quatorze mille six cent trente-neuf (14,639) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de deux cents Couronnes danoises (DKK 200.-) par part et émis avec une prime d'émission de mille deux cent quatre-vingt-six Couronnes danoises et quarante-cinq Oere (DKK 1286.45) par part.

Souscription et Paiement

A la suite de ce qui précède, l'associé actuel décide d'accepter la souscription des parts décrites ci-dessous par des nouveaux souscripteurs:

- (i.) mille deux cent cinquante (1,250) nouvelles parts sociales souscrites par MPP Invest 3A A/S, a Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, avec siège social c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark, inscrite au Danish Business Authority du Danemark sous le numéro 29694036, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (ii.) mille cinq cent soixante et onze (1,571) nouvelles parts sociales souscrites par MPP Invest 3B A/S, une Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, avec siège social c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark, inscrite au Danish Business Authority du Danemark sous le numéro 29694060, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (iii.) trois mille sept cent six (3,706) nouvelles parts sociales souscrites par MPP Invest 3C A/S, une Danish limited liability company, constitué sous les lois du Danemark, avec siège social c/o Gorrissen Federspiel, H. C. Andersens Boulevard 12, DK-1553 Copenhagen, Danemark, inscrite au Danish Business Authority du Danemark sous le numéro 29694095, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (iv.) deux mille sept (2,007) nouvelles parts sociales souscrites par Keith George Futcher, né le 18 septembre 1949 en Hong Kong, demeurant à 18F Warwick House West, 979 King's Road, Cevarry Bay, Hong Kong, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (v.) trois cent trente-quatre (334) nouvelles parts sociales souscrites par South Eagle Limited, une Hong Kong limited liability company, constitué sous les lois du Hong Kong, avec siège social RM1701, 17F Shui On Centre, 6-8 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, inscrite au CSC Companies Registry du Hong Kong sous le numéro 1032259, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;



- (vi.) six cent quarante et un (641) nouvelles parts sociales souscrites par lan Martin Patrick Scanlon, né le 14 décembre 1964 en Australie, demeurant à 4B Melbourne Rd, East Lindfield, NSW 2070, Australie, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (vii.) deux cent quatre-vingt-trois (283) nouvelles parts sociales souscrites par Dirk Dael, né le 15 septembre 1956 à leper, Belgique, demeurant à Wilde Rozenpad 6, 8301 Knokke-Heist, Belgique, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (viii.) cent soixante-dix-huit (178) nouvelles parts sociales souscrites par Philippe Robert P. Evrard, né le 12 mai 161 à Schaerbeek, Belgique, demeurant au 182, Rue Victor Hugo, 1410 Waterloo, Belgique, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (ix.) cent quarante-neuf (149) nouvelles parts sociales souscrites par Pierre-Eric Nandancé, né le 28 avril 1964 à Mons, Belgique, demeurant à A. Vesaliuslaan 24, 1780 Wennel, Belgium, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (x.) quatre cent trente-cinq (435) nouvelles parts sociales souscrites par Olivier Fenaux, né le 30 juin 1961 à Lobbes, Belgique, demeurant à 2, Rue Henry Pensis, L2322 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xi.) deux cent quatre-vingt-trois (283) nouvelles parts sociales souscrites par Flemming Bendt, né le 17 Mai 1971 à Copenhague, Danemark, demeurant à 26, Borgevej, 2800 Kgs. Lyngby, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xii.) cent quarante et un (141) nouvelles parts sociales souscrites par Henrik Bjerke, né le 23 mai 1966 à Odense, Danemark, demeurant à Ahornvaenget 7, 5471 Sonderso, Danemak, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xiii.) cent quarante et un (141) nouvelles parts sociales souscrites par Henrik Bo Jensen, né le 14 juin 1965 à Jernlose, Danemark, demeurant à Regstrupparken 86, 4420 Regstrup, Danemak, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xiv.) deux cent quatre-vingt-trois (283) nouvelles parts sociales souscrites par Finn Vestergaard, né le 12 avril 1962 à Graested, Danemark, demeurant à Alme Englodsvey 5, 3230 Graested, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xv.) mille cent quatre-vingt-sept (1187) nouvelles parts sociales souscrites par Jan Kreiberg Larsen, né le 19 février 1972 à Horsholm, Danemark, demeurant à Brodeskovvej 36, 3400 Hillerod, Danemark, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xvi.) cent quatre-vingt-seize (196) nouvelles parts sociales souscrites par Priit Paiste, né le 8 novembre 1970 en Estonie, demeurant à Kiuru 9, 11311 Tallinn, Estonie, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xvii.) cent quarante et un (141) nouvelles parts sociales souscrites par Peter Mikael Westermarck, né le 22 octobre 1964 en Finlande, demeurant à Kiuru 9, 11311 Tallinn, Estonie, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xviii.) cent quarante et un (141) nouvelles parts sociales souscrites par Aarne Olavi Martikainen, né le 30 décembre 1956 en Finlande, demeurant à Solvikinkatu 17 A 22, 00980 Helsinki, Finlande, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xix.) cent soixante-neuf (169) nouvelles parts sociales souscrites par Petri Martti Myllyniemi, né le 8 décembre 1964 à Helsinki, Finlande, demeurant à 28 A Kansantie, 00680 Helsinki, Finlande, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xx.) cent quarante-neuf (149) nouvelles parts sociales souscrites par Juha Petteri Savolainen, né le 31 mars 1964 à Helsingin MLK, Finlande, demeurant à 8 Versokuja, 01360 Vantaaa, Finlande, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xxi.) trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles parts sociales souscrites par Hervé Lancon, né le 23 novembre 1958 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 38, rue Vernier, 75017 Paris, France, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xxii.) trois cent quatre-vingt-treize (393) nouvelles parts sociales souscrites par Frédéric Plouvier, né le 16 septembre 1963 Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 107, rue Laseppe, 33000 Bordeaux, France, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xxiii.) deux cent soixante et onze (271) nouvelles parts sociales souscrites par Martin Eckhardt Geisel, né le 7 octobre 1960 en Allemagne, demeurant à 10, Ameichbach, 34628 Willingshausen-Wasenberg, Allemangne ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;
- (xxiv.) quatre-vingt-dix-huit (98) nouvelles parts sociales souscrites par Jesper Hansen, né le 28 mars 1968 en Groenland, demeurant à 26, Illiminaq, 3900 Nuuk, Groeland, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;



(xxv.) quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales souscrites par Reinhard Poglitsch, né le 15 novembre 1968 en Autriche, demeurant à AM Tafelberg 21, 8380 Jennersdorf, Autriche, ici représenté par Maître Sabine HINZ, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé;

Le paiement des souscriptions est réalisé par des apports en numèraire et/ou nature à la Société de parts sociales et d'options financières («warrants») dans les sociétés suivantes dont le nombre pour chaque nouveau souscripteur est prévu dans l'Annexe 1:

- (a) FS Invest, S.à r.l., société de responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.851,
- (b) MPP Invest 1 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.547,
- (c) MPP Invest 2 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.206,
- (d) MPP Invest 3 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.229,
- (e) MPP Invest 3B A/S, a public limited company, de droit danois, avec siège social au Bredgade 30, DK-1260 Copenhagen K et inscrite au Danish Business Authority sous le numéro CVR 29694060, L'existence et la valeur des apports réalisés est fournie par (i) un rapport de la gérance, et par (ii) un rapport d'évaluation émis par KPMG Statsautoriseret Revisionspartnerselskab.

En conséquence le montant de vingt et un millions sept cent soixante mille quatre-vingt-quinze Couronnes Danoises et quatre-vingt-dix Oere (DKK 21,760,095.90) est dès à présent à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé décide de modifier l'alinéa un de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art.7.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions trois cent vingt-neuf mille huit cents Couronnes Danoises (DKK 4,329,800.-) divisé en vingt et un mille six cent quarante-neuf (21,649) parts sociales de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200.-) chacune»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver en avance les personnes suivantes en tant que détenteurs futurs de parts de la Société:

- Norbert Pleyer, né le 28 novembre 1952 à Piringsdorf, Autriche, avec adresse privée au Theodor Kerystrasse 12, A-7343 Neutal, Autriche.
- Inversiones Galmes Limitada, inscrite sous le numéro 2866-4125, avec siège social Camino del Pregonero 2737, Lo Barnechea, Santiago, Chili.
- Guy André Lemoine, né le 8 aout 1963 en France, avec adresse privée au 18 rue de la Quarantaine, F-69005 Lyon, France.
- Gudmundur Gudmundsson, né le 28 janvier 1955 en Islande, avec adresse privée au Bakkaflot 4, 210 Gardabær, Islande.
- Michael Krottmeyer, né le 28 novembre 1962 en Autriche avec adresse privée au Furtwänglerplatz 41a/2, A-1130 Vienne. Autriche.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2012. Relation: EAC/2012/4622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012049787/330.

(120069008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mars 2012

En date du 19 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Mesdames Corinne Ludes et Christiane Deckenbrunnen-Kirpach et de Messieurs Patrick Gregorius, Gabriel Di Letizia, Thierry Schuman et Claude Heirend pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2013.

Luxembourg le 24 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

Référence de publication: 2012049865/15.

(120068125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.197.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. Aþril 2012

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.
 - Herr Simon KÖNIG, Herr Nico HANSEN und Frau Sophie BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer. Référence de publication: 2012051623/28.

(120071181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Lux2B Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lux2B Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049866/11.

(120068566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012049867/12.

(120068509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049868/10.

(120068896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.233.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 avril 2012 tenue au Square Kirchberg, L-1855 Luxembourg

- L'Assemblée renomme comme Administrateurs les personnes suivantes:
- * M. Marcus P.Thompson, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 78, Gundelhardtstrasse, D-65779 Kelkheim
 - * M. Alexis Tomas, Director, residing at c/o Clearstream International, Square Kirchberg, L-1855 Luxembourg
 - * M. Justin Limpach, Administrateur, demeurant au 5, Waassergaas, L-5698 Welfrange.

Leur mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

- L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012051075/21.

(120070288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2012 à 10.45 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Joseph WI-NANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société THE CLOVER, Société anonyme, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.



Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2012049869/19.

(120068908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 25 avril 2012 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP

Berkshire House

168-173 High Holborn

GB-LONDON WC1V 7AA

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;

- de réélire: Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012050942/35.

(120070145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Lancelot Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.250.564,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.227.

RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 19 janvier 2012, sous le numéro L120011489.

Il y avait lieu de lire:

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 29 novembre 2011:



- KPMG Audit S.à r.l., RC Luxembourg B 103590, avec adresse au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Au lieu de:

La résolution suivante a été adoptée par les associés en date du 29 novembre 2011:

- KPMG Audit S.à r.l., RC Luxembourg B 103590, avec adresse au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012051514/24.

(120071920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012049870/9.

(120068538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Financière Sextant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.491.

STATUTS

L'an deux mil douze, le seize avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SEXTANT PATRIMOINE S.àr.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B (en cours d'enregistrement)

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 12 avril 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination de «FINANCIERE SEXTANT S.A.».
- 1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation com-



plète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

- 4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.
- 4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
- 4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.
 - 4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
 - 6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

- 7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.



- 7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois d'avril, à 16.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).
- 9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.



- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
 - 10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- 12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

- 13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.
- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la



Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

- 17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société
- 17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- **Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 25 % par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
- Monsieur Laurent BOUVIER, Directeur d'Investissement, né le 2 août 1977, à Lyon (France), demeurant à 62, avenue Bosquet, F-75005 PARIS;
- Monsieur Arnaud BON, employé privé, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1 ^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;
- 4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et
 - 5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES- H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2012. Relation: LAC/2012/18781. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-sept avril de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012051432/261.

(120071172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049876/10.

(120068885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 849.787,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

JH INVESTMENT PARTNERS II, LP, Orange Street, Wilmington - Delaware (USA) 19801, 451 Jackson Street, San Francisco - California 94111-1615, a cédé 66 actions de la société LILAC HOLDING LUX S.à r.l., comme suit:

64 actions LILAC HOLDING LUX S.àr.I., cédées à JH INVESTMENT PARTNERS GP FUND II, LLC, Orange Street, Wilmington - Delaware (USA) 19801, 451 Jackson Street, San Francisco - California 94111-1615,

2 actions LILAC HOLDING LUX S.àr.l., cédées à JH INVESTMENT PARTNERS II, (AI), L.P, Orange Street, Wilmington - Delaware (USA) 19801, 451 Jackson Street, San Francisco - California 94111-1615, a reçu 2 actions de la société LILAC HOLDING LUX S.à r.l., à:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 avril 2012.

LILAC HOLDING LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012049871/18.

(120068927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Lina Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.119.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012

L'associé unique de la société LINA GLOBAL BUSINESS s.à.r.l., Monsieur AGUECH Ezeddine représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 25 avril 2012, que Monsieur AGUECH Ezeddine, demeurant 3 rue de Luxembourg à L-3253 Bettembourg cède 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société LINA GLOBAL BUSINESS s.à.r.l à Mademoiselle AGUECH Rabha, demeurant à Hazag, 3026 Sfax, (Tunisie).

Suite à cette cession de parts sociales, Mademoiselle AGUECH Rabha devient associée unique de la société.

Dont acte, fait et passé à Oberkorn au siège de la société.

Pour extrait

AGUECH Ezzedine / AGUECH Rabha Référence de publication: 2012049872/18.

(120068230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Maâ-Oui, Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 22, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2012

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

- Est nommée comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN E.U.R.L.,

immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B85288 et ayant pour siège social, 18B, rue la Chapelle, L-8017 Strassen en remplacement de Madame JOMAIN Michèle.

Nomination d'un nouvel administrateur

- L'assemblée générale constate le décès de Monsieur Frédéric SENN et décide à l'unanimité de le remplacer par Madame Michèle JOMAIN, née le 13 octobre 1946 à Lyon (F), demeurant à F-69160 Tassin, 6, rue des Cures. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012049889/18.

(120068364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 25 avril 2012, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De ré-élire Melle. Åsa ÅHLUND, M. Gilles WECKER, M. Torben MADSEN and Melle. Elin SJOLING comme administrateurs du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- 2. De ré-élire Melle. Åsa ÅHLUND et M. Gilles WECKER comme administrateur-délégués de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;
 - 3. De ré-élire M. Mickael GIL comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 25 $^{\rm th}$, 2012, it has been resolved the following:

- 1. To re-elect of Ms. Åsa ÅHLUND, Mr. Gilíes WECKER, Mr. Torben MADSEN and Ms. Elin SJOLING as directors of the until the next annual shareholders' meeting;
- 2. To re-elect Ms. Åsa ÅHLUND et Mr. Gilíes WECKER in order to delegate the day-to-day management of the Company until the next annual shareholders' meeting;
 - 3. To re-elect Mr. Mickael GIL as the statutory auditor of the company until the next annual shareholders' meeting. Référence de publication: 2012050482/20.

(120070022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.996,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Lors du transfert de parts signé en date du 27 mars 2012, Morgan Stanley Lowman Limited, avec siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales de classe A et la totalité de ses 88 parts sociales de classe B dans la société à Morgan Stanley Kochi Limited, avec siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman.

Dès lors, Morgan Stanley Kochi Limited détient la totalité des 500 parts sociales de classe A et la totalité des 88 part sociales de classe B, et devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012049887/19.

(120068519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Locre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.147.

Extrait de procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 20 août 2011

Septième résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société LOCRE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049873/13.

(120068157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Lubert Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2012049874/13.

(120068608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Telectronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 15.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2012

ad 6) L'assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- M. Jean-Jacques BEASCH, directeur de sociétés, Administrateur-délégué
- 12, rue Jacques Reifenberg, L-3547 Dudelange
- M. Gérard HOFFMANN, ingénieur-économiste, Président
- 17, rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg
- M. Armand MEYERS, directeur de sociétés, Vice-président
- M. Guy MINELLA, directeur de sociétés,
- 7, an Arzemt, L-3928 Mondercange
- M. Marc ROB, directeur de sociétés,
- 22, rue des Tisserands, L-4999 Schouweiler

pour une nouvelle durée de 6 ans. Leurs mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes,

- M. Miguel VISIEDO,
- 7, Clos Cense du Sart, B-1332 Genval



est reconduit pour une durée de 6 ans et court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Pour extrait conforme Marc ROB / J.J. BEASCH Administrateur / Administrateur-Délégué Référence de publication: 2012051841/28.

(120071791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Luxani Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.943.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012049878/9.

(120068616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

M.F.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.181.

Extrait de la résolution unique des associés prise en assemblée générale extraordinaire le 26 avril 2012:

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Madame Sonia VAZ DA SILVA, née le 03 mars 1975 à Luxembourg, demeurant à L-8325, Capellen, 14, rue de la Gare, matricule 1975 0303 164

Parts détenues: 100

Luxembourg, le 26 avril 2012

Pour extrait conforme

Madame Sonia VAZ DA SILVA

Référence de publication: 2012049879/17.

(120068793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 153.441.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 10 avril 2012 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Michel THOMAS, président, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,
- Florian SCHWIENBACHER, administrateur, avec adresse professionnelle au 11/13 Mustergasse, Via della Mostra, I-39100 Bozen, Bolzano,
 - Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer,
 - Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Marner,
 - Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, op Bierg, L-8217 Mamer.
- 2. Deloitte Audit S.à r.l, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mamer, le 25 avril 2012.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2012052220/28.

(120072918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

En date du 25 avril 2012 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP

Berkshire House

168-173 High Holborn

GB-LONDON WC1V 7AA

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;

- de réélire: Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012051024/35.

(120070143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049880/11.

(120068643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Serafina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 162.220.

__

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital VIII-14, a "limited partnership" represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchand Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, its General Partner representing and being entitled to act on behalf of such limited partnership, in turn represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, pursuant to a proxy dated 27 March 2012 (a copy of which shall remained annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Serafina S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 18 th July 2011 by deed of Maitre Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2288 of 27 th September 2011.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

- I) The sole shareholder holds all the twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares in issue in the Company so that the entire issued share capital of the Company is represented and that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - II) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- (A) Reorganisation of the Company's share capital currently divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share by the increase of such nominal value of each share in issue to one United States Dollar (USD 1) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares; consequential amendment of the articles;
- (B) Increase of the issued share capital to eighteen million five hundred ninety eight thousand fifty one United States Dollars (USD 18,598,051) by the issue of eighteen million four hundred seventy three thousand fifty one (18,473,051) new shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share (the "New Shares") and a total issue price of twenty one million five hundred fifteen thousand six hundred seventy United States Dollars and eight cents (USD 21,515,670.08); subscription to the New Shares by the subscribers set forth below, payment of the total issue price by the contribution in kind of one hundred thirteen thousand three hundred (113,300) class A shares in Intelsat Global S.A., a company existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 149.927, acknowledgement of the report by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, on the valuation of the contribution in kind, approval of the valuation of the contribution in kind, allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital, and the balance to the fully distributable share premium; consequential amendment of the articles;

Shareholder	Number of	Number of
	Contributed	New Sha-
	Shares	res
BC European Capital VIII-1	6,063.93	988,694
BC European Capital VIII-2	5,879.87	958,686
BC European Capital VIII-3	6,050.28	986,471
BC European Capital VIII-4	7,770.76	1,266,987
BC European Capital VIII-5	7,770.76	1,266,987
BC European Capital VIII-6	7,702.59	1,255,873
BC European Capital VIII-7	7,702.59	1,255,873
BC European Capital VIII-8	7,641.24	1,245,870
BC European Capital VIII-9	7,702.59	1,255,873
BC European Capital VIII-10	7,607.16	1,240,313
BC European Capital VIII-11	4,584.75	747,522
BC European Capital VIII-12	1,226.96	200,051
BC European Capital VIII-14	1,364.65	222,501
BC European Capital VIII-15	109.06	17,782
BC European Capital VIII-16	681.65	111,139
BC European Capital VIII-17	40.90	6,668



DC Former and Control VIII 40	34.08	F FF7
BC European Capital VIII-18	0	5,557
BC European Capital VIII-19	34.08	5,557
BC European Capital VIII-20	3 4 .08	5,557
BC European Capital VIII-21	34.08	5,557
BC European Capital VIII-22	16.36	2,667
BC European Capital VIII-23	13.63	2,223
BC European Capital VIII-24	10.91	1,778
BC European Capital VIII-25	9.54	1,556
BC European Capital VIII-26	6.82	1,111
BC European Capital VIII-27	6.82	1,111
BC European Capital VIII-28	6.82	1,111
BC European Capital VIII-29	4.09	667
BC European Capital VIII-30	4.09	667
BC European Capital VIII-31	2.73	445
BC European Capital VIII-32	2.73	445
BC European Capital VIII-33	1.36	222
BC European Capital VIII-34	1.36	222
BC European Capital VIII-35 SC	40.90	6,668
BC European Capital VIII-36 SC	2.73	445
BC European Capital VIII-37 SC	2.73	445
BC European Capital VIII-38 SC	1.36	222
BC European Capital VIII-39 SC	1.36	222
BCEC - Intelsat Co-Investment	13,127.60	2,140,396
BCEC - Intelsat Co-Investment 1	17,500.00	2,853,296
BCEC - Intelsat Syndication L.P.	2,500.00	407,614
TOTAL	113,300	18,473,051

(C) Creation of an authorised (unissued) share capital of the Company consisting of three billion United States Dollars (USD 3,000,000,000) represented by three billion (3,000,000,000) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, suppression and waiver of, and authorisation to the board of directors of the Company (the "Board") to suppress, limit or waive; any preferential or preemptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital; authorisation to the Board to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial; acknowledgment of the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights; and consequential amendment of the articles;

(D) Consequential amendment of article 5 and article 6 of the articles of incorporation of the Company as set forth below:

" Art. 5. Issued and authorised Capital - Shares and share certificates.

- 5.1. The issued capital of the Company is set at eighteen million five hundred ninety eight thousand fifty one United States Dollars (USD 18,598,051), represented by eighteen million five hundred ninety eight thousand fifty one (18,598,051) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.
- 5.2. The authorised share capital is set at three billion United States Dollars (USD 3,000,000,000) represented by three billion (3,000,000,000) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share.
- 5.3. The authorised share capital shall be valid from 27 March 2012 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 27 March 2012 relating to the Company in the Mémorial C.
- 5.4. The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions including the issue price determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital.



The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the board of directors deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of shares within the authorised share capital the board of directors shall have the present articles amended accordingly.

- 5.5. The Company may issue fractional shares. The board of directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a share.
 - 5.6. Shares will be in registered form.
- 5.7. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.
 - 5.8. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.
- 5.9. Transfer of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.
 - 5.10. The Company may repurchase its own shares within the limits set forth by law."
- "Art. 6. Increase of capital. The issued capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof. The issued share capital may further be increased by the board of directors in accordance with the provisions of article 5.4."

The foregoing having been approved, it was resolved as follows (as a sole resolution):

Sole resolution

It is resolved to reorganise the Company's share capital currently divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share by the increase of such nominal value of each share in issue to one United States Dollar (USD 1) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighteen million four hundred seventy three thousand fifty one United States Dollars (USD 18,473,051) to eighteen million five hundred ninety eight thousand fifty one United States Dollars (USD 18,598,051) by the issue of eighteen million four hundred seventy three thousand fifty one (18,473,051) New Shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), for a total issue price of twenty one million five hundred fifteen thousand six hundred seventy United States Dollars and three cents (USD 21,515,670.03).

Thereupon, the New Shares have been subscribed by the Subscribers set forth in the agenda above represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to proxies dated March 27, 2012 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered with it), have been issued and fully paid up by way of the contribution in kind consisting of a total of one hundred thirteen thousand three hundred (113,300) class A shares held by the Subscribers in Intelsat Global S.A., prenamed, (the "Contribution in Kind"), in the proportions as set forth in the agenda.

The sole shareholder resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind at twenty one million five hundred fifteen thousand six hundred seventy United States Dollars and eight cents (USD 21,515,670.08) and to acknowledge the report on the Contribution in Kind from PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, dated 27 March 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contributions in Kind (consisting in aggregate 113,300 Intelsat Global S.A. class A shares) does not correspond at least to the Issue Price (consisting of the nominal value, increased by the share premium) of USD 21,515,670.08 of the 18,473,051 shares of the Company shares to be issued in counterpart."

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the capital and the remainder to the fully distributable share premium.

It is then resolved, each of the new shareholders expressly consenting thereto, to create an authorised unissued share capital of the Company consisting of three billion United States Dollars (USD 3,000,000,000) represented by three billion (3,000,000,000) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. It is resolved to acknowledge the report by the Board of Directors of the Company (the "Board") pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights (a copy of which shall remain with the present deed and be registered therewith).

It is resolved to suppress and waive and to authorise the Board to suppress, limit or waive any preferential or preemptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital and to authorise the Board to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by sub-



scription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial.

It is finally resolved to amend article 5 and article 6 as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the present decision was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital VIII-14, un «Limited Partnership» représentée par CIE Management II LTD, ayant son siège social à Heritage Hall, Le Marchand Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, et son General Partner représentant et ayant le pouvoir d'agir au nom de ce limited partnership, à son tour représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2012 (une copie de laquelle sera annexée au présent acte et enregistrée avec le présent acte), étant l'actionnaire unique de Serafina S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 18 juillet 2011 suivant un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2288 du 27 septembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'actionnaire unique détient toutes les douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions émises par la Société, de sorte que capital social est entièrement représenté et des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
 - II) les points sur lesquels les décisions seront prises sont les suivants:
- (A) Restructuration du capital social actuellement divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions avec une valeur nominale de un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par action par augmentation de la valeur nominale de chaque action émise à 1 Dollar des Etats-Unis (USD 1) de sorte que le capital social émis de la Société sera divisé en cent vingt-cinq mille actions (125.000); modification subséquente des statuts;
- (B) Augmentation du capital social émis à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante et un Dollar des Etats-Unis (USD 18.598.051) par l'émission de dix-huit millions quatre cent soixante-treize mille cinquante et une (18.473.051) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) par action (les «Nouvelles Actions») et un prix d'émission total de vingt et un millions cinq cent quinze mille six cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis et huit cents (USD 21.515.670,08); souscription aux Nouvelles Actions par les souscripteurs repris cidessous, paiement du prix total d'émission par apport en nature de cent treize mille trois cents (113.300) actions de classe A dans Intelsat Global S.A., une société existant en tant que société anonyme sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.927, prise de connaissance du rapport de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, sur l'évaluation de l'apport en nature, approbation de l'évaluation de l'apport en nature, allocation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions ainsi émises au capital social, et le solde à la prime d'émission entièrement distribuable; modification subséquente des statuts;

Actionnaires	Nombre	Nombre de
	de Parts	Nouvelles
	Souscrites	Actions
BC European Capital VIII-1	6.063,93	988.694
BC European Capital VIII-2	5.879,87	958.686
BC European Capital VIII-3	6.050,28	986.471



BC European Capital VIII-4	7.770,76	1.266.987
BC European Capital VIII-5	7.770,76	1.266.987
BC European Capital VIII-6	7.702,59	1.255.873
BC European Capital VIII-7	7.702,59	1.255.873
BC European Capital VIII-8	7.6 4 1,2 4	1.245.870
BC European Capital VIII-9	7.702,59	1.255.873
BC European Capital VIII-10	7.607,16	1.2 4 0.313
BC European Capital VIII-11	4.584,75	747.522
BC European Capital VIII-12	1.226,96	200.051
BC European Capital VIII-14	1.364,65	222.501
BC European Capital VIII-15	109,06	17.782
BC European Capital VIII-16	681,65	111.139
BC European Capital VIII-17	40,90	6.668
BC European Capital VIII-18	34,08	5.557
BC European Capital VIII-19	34,08	5.557
BC European Capital VIII-20	34,08	5.557
BC European Capital VIII-21	34,08	5.557
BC European Capital VIII-22	16,36	2.667
BC European Capital VIII-23	13,63	2.223
BC European Capital VIII-24	10,91	1.778
BC European Capital VIII-25	9,54	1.556
BC European Capital VIII-26	6,82	1.111
BC European Capital VIII-27	6,82	1.111
BC European Capital VIII-28	6,82	1.111
BC European Capital VIII-29	4,09	667
BC European Capital VIII-30	4,09	667
BC European Capital VIII-31	2,73	445
BC European Capital VIII-32	2.73	445
BC European Capital VIII-33	1,36	222
BC European Capital VIII-34	1,36	222
BC European Capital VIII-35 SC	40,90	6.668
BC European Capital VIII-36 SC	2,73	445
BC European Capital VIII-37 SC	2.73	445
BC European Capital VIII-38 SC	1,36	222
BC European Capital VIII-39 SC	1,36	222
BCEC - Intelsat Co-Investment	13.127,60	2.140.396
BCEC - Intelsat Co-Investment 1	17.500,00	2.853.296
BCEC - Intelsat Syndication L.P	2.500,00	407.614
TOTAL	113.300	18.473.051

(C) Création d'un capital social autorisé (non libéré) de la Société consistant en trois milliards de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000.000) représenté par trois milliards (3.000.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, suppression et renoncement à, et autorisation du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de préemption prévue par la loi luxembourgeoise dans le cas de l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé; autorisation au Conseil à émettre des actions ou tout titre ou instrument donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apport en numéraire, en nature, par incorporation de la prime disponible ou de réserves ou par conversion en actions ou autre conformément aux termes et conditions déterminées par le Conseil ou son délégué en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel ou de préemption tel que prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire du jour de publication de l'acte notarié enregistrant cette décision dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial; prise de connaissance du rapport par le Conseil conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie de numéraire sans droits préférentiels de souscription; et modification subséquente des statuts;



« Art. 5. Capital souscrit et autorisé - Actions et Certificats.

- 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt dix-huit mille cinquante et un Dollars des Etats-Unis (USD 18.598.051), représenté par dix-huit millions cinq cent quatre-ving-dix-huit mille cinquante et une (18.598.051) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) par action.
- 5.2. Le capital social autorisé est fixé à trois milliards de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000.000), représenté par trois milliards d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) par action.
- 5.3. Le capital social autorisé est valide du 27 mars 2012 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte du 27 mars 2012 au Mémorial C concernant la Société.
- 5.4. Le conseil d'administration ou l'un de ses délégués dûment nommé par le conseil d'administration peut de temps à autre émettre des actions ou tout titres ou instruments donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par incorporation de prime disponible ou de réserves ou par conversion en actions ou autre conformément aux termes et conditions y compris le prix d'émission déterminé par le Conseil ou ses délégués en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel ou de préemption tel que prévu par la loi Luxembourgeoise en cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration a renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription d'Actionnaire prévu par la loi dans la mesure ou le conseil d'administration considère ce renoncement, cette suppression ou cette limitation recommandée pour l'émission ou les émissions d'actions dans le cadre du capital social autorisé non libéré. Après l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé non libéré. Après l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé le conseil d'administration fera modifier les présents Statuts conformément.
- 5.5. La Société peut émettre des actions fractionnaires. Le conseil d'administration est cependant autorisé à fournir le paiement en numéraire ou par l'émission d'un titre provisoire au lieu d'une fraction d'action à sa discrétion.
 - 5.6. Les actions seront émises sous forme nominative.
- 5.7. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.
 - 5.8. Des certificats attestant de telles inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires.
- 5.9. Les transferts d'actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions de la Société accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par les fondés de pouvoir.
 - 5.10. La Société peut racheter ses actions dans la limite prévue par la loi.»
- « **Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts conformément à l'Article 18 ci-après. Le capital social émis peut en outre être augmenté par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5.4.»

Ce qui précède ayant été approuvé il a été résolu ce qui suit (en tant que résolution unique):

Résolution unique

Il est décidé de restructurer le capital social de la Société actuellement divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par l'augmentation de cette valeur nominale de chaque action à émettre à un Dollar des Etats-Unis (USD 1) de telle sorte que le montant du capital social émis par la Société sera divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions.

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix-huit millions quatre cent soixantetreize mille cinquante et un Dollars des Etats-Unis (USD 18.473.051) à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante et un Dollars des Etats-Unis (USD 18.598.051) par l'émission de dix-huit millions quatre cent soixantetreize mille cinquante et une (USD 18.473.051) Nouvelles Actions, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) pour un prix total d'émission de vingt et un millions cinq cent quinze mille six cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis et trois cents (USD 21.515.670,03).

Partant, les Nouvelles Actions ayant été souscrites par les Souscripteurs repris ci-dessus dans l'ordre du jour, représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, en vertu de procurations en date du 27 mars 2012 (dont une copie restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui), ont été émises et libérées intégralement par apport en nature consistant en un total de cent treize mille trois cents (113.300) actions de classe A détenues par les Souscripteurs dans Intelsat Global S.A., prénommée, ("l'Apport en Nature") dans les proportions décrites ci-dessus dans l'ordre du jour. L'actionnaire unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à vingt et un millions cinq cent quinze mille six cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis et huit cents (USD 21.515.670,08) et de reconnaître le rapport sur l'Apport en Nature de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, daté du 27 mars 2012, qui restera attaché à cet acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de notre examen, aucun élément n'a attiré notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur globale des Apports en Nature (consistant en un total de 113.300 actions de classe A d'Intelsat Global S.A.) ne correspond pas au moins au Prix d'Emission (consistant en la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission) de USD 21.515.670,08 sur les 18.473.051 parts sociales de la Société à émettre en contrepartie.»



La preuve du transfert de l'Apport en Nature a été montré au Notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions au capital et le reste à la prime d'émission entièrement distribuable.

Il est ensuite décidé avec l'accord des nouveaux actionnaires qui y consentent expressément, de créer un capital social autorisé, non libéré de trois milliards de Dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000.000) représenté par trois milliards (3.000.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. Il est décidé de reconnaître le rapport du Conseil d'Administration de la Société («le Conseil») en vertu de l'article 32-3(5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie de numéraire sans droits de souscriptions préférentiels (dont une copie restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

Il est décidé de supprimer et renoncer et d'autoriser le Conseil à supprimer, limiter ou renoncer à tout droits de souscription préférentiels ou de préemption prévu par la loi Luxembourgeoise pour l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'actions ou de tout titres ou instruments donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, par incorporation de prime disponible ou de réserves ou par conversion en actions ou autre en vertu des termes et conditions déterminées par le Conseil ou ses délégués en renonçant, supprimant ou limitant tout droits de souscription préférentiels ou de préemption tel que prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire du jour de publication de cet acte notarié enregistrant cette décision dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial.

Il est enfin décidé de modifié l'article 5 et l'article 6 de la manière reprise dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée à été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui sont supportées par la Société en raison des décisions ci-dessus sont estimées à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15523. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012049468/376.

(120068076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Extrait des résolutions de l'assemblée général ordinaire datées du 25 avril 2012

«Les mandats des Administrateurs Messieurs Takashi NAKASHIMA, Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et Shuichiro YOSHIDA sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012049881/15.

(120068644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.



Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 13/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/04/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012049882/13.

(120068360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.080,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Lors du transfert de parts en date du 27 mars 2012, l'associé unique Morgan Stanley Creedy Limited, avec siège social à Ugland House, KY-1-1104 Grand Cayman, a transféré la totalité des 588 parts sociales de classe A dans la société à Morgan Stanley Kochi Limited, avec siège social à Ugland House, KY-1-1104 Grand Cayman.

Dès lors, Morgan Stanley Kochi Limited détient la totalité des 588 parts sociales de classe A et devient l'associé unique. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012049886/17.

(120068518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Beats On Parade, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 17, rue Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg F 9.121.

STATUTS

Entre les soussignés:

- FABER Félix, fonctionnaire d'état, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1624 Luxembourg, 17, rue Gibraltar
- ORIANNE Vincent, employé privé, de nationalité belge, demeurant à L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre
- LE-GAC Vincent, agent edf, de nationalité française, demeurant en france à 57330 Hettange Grande, 20, rue Victor Hugo

et toutes personnes qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il existe une association sans but lucratif dont les statuts sont arrêtés comme suit:

- 1. L'association est dénommée BEATS ON PARADE, a.s.b.l.
- 2. Le siège social est fixé à L-1624 Luxembourg, 17, rue gibraltar
- 3. L'association a pour objet
- a. de promouvoir et de soutenir par tous moyens, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les activités artistiques de tout artiste ou groupe d'artistes qu'elle choisira et plus particulièrement les activités artistiques du groupe Heartbeat parade,
- b. de recourir à tous moyens qu'elle jugera utiles et de coopérer avec toute personne physique ou morale en vue de la réalisation de son objet ci-dessus.
 - 4. L'association peut avoir des membres actifs et des membres sympathisants.

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association à condition d'en accepter les statuts et de payer la cotisation annuelle.

La qualité de membre se perd, soit par la démission écrite, soit par l'exclusion par l'assemblée générale décidée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés pour défaut de paiement de la cotisation ou pour activités ou comporte-



ments contraires aux intérêts de l'association. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association. Également, ils ne peuvent faire valoir aucun droit ni sur le patrimoine de l'association ni sur les cotisations payées.

L'acquisition de la qualité de membre ne donne pas automatiquement droit au soutien par l'association des activités artistiques du membre.

5. Les membres actifs sont ceux qui ont le droit de vote à l'assemblée générale.

La qualité de membre actif sera reconnue aux membres du groupe Heartbeat parade qui exprimeront le souhait d'adhérer aux présents statuts.

Sont réputés avoir la qualité de membre de Heartbeat parade les artistes musiciens du groupe ainsi que toute autre personne contribuant de manière habituelle à l'exercice des activités artistiques ou organisationnelles de Heartbeat parade.

La qualité de membre actif, intimement liée à la qualité de membre du groupe Heartbeat parade, se perd automatiquement et sans autres formalités par la démission ou l'exclusion du groupe ou par la cessation de la collaboration. Le nombre minimum de membres actifs est fixé à 3.

- 6. Les membres sympathisants n'ont pas le droit de vote aux assemblées et ne sont pas éligibles aux organes de l'association. Ils ont le droit d'assister et de participer aux réunions et assemblées des membres actifs comme simples observateurs et sont informés au moins une fois par an sur les activités de l'association.
- 7. La qualité de membre donne droit à toutes informations disponibles sur les artistes soutenus par l'association. La diffusion de ces informations se fera notamment par e-mail ou à l'Assemblée générale annuelle.
- 8. L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de trois membres au moins et cinq membres au plus à choisir parmi les associés-membres actifs. L'assemblée générale détermine le nombre d'administrateurs. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un an. Ils sont rééligibles.
- 9. Le conseil d'administration gère et représente l'association. Il a tous pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

L'association est représentée vis-à-vis des tiers par deux administrateurs ou par son président dans la limite de ses pouvoirs.

- 10. L'assemblée générale élit tous les ans deux réviseurs de caisse qui ont pour mission de vérifier les comptes et qui doivent faire rapport à l'assemblée générale sur la décharge à accorder au conseil et/ou au trésorier. Le mandat des réviseurs de caisse est de un an et ils sont rééligibles.
 - 11. L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans le premier lundi du mois de juillet à 20.30 heures au siège social.

Le conseil d'administration convoquera les membres actifs par téléphone ou par tout autre moyen à déterminer par l'assemblée générale, contenant l'ordre du jour. Les membres sympathisants peuvent être informés de l'assemblée générale par e-mail (mailing list).

La convocation et l'information par internet doivent parvenir aux membres actifs respectivement aux membres sympathisants au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

- 12. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et doit convoquer à une telle assemblée extraordinaire si un quart au moins des membres actifs en font la demande écrite. Les convocations seront faites comme pour l'assemblée générale ordinaire annuelle et renseigneront l'ordre du jour.
- 13. L'assemblée générale a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Elle fixe annuellement le montant des cotisations qui peuvent être différentes pour les associés actifs et les associés sympathisants. Le taux ne pourra être inférieur à 5,- EUR et ne pourra excéder 250,- EUR.
- 14. Une modification des statuts ne pourra être décidée par l'assemblée générale que si les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés à l'assemblée et si la décision de modification est votée à une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.
- 15. En cas de mise en liquidation de l'association, l'assemblée générale nomme le ou les liquidateurs. A défaut, le président en fonction du conseil d'administration sera liquidateur avec les pouvoirs prévus par la loi. Il aura le pouvoir de décider de l'emploi du patrimoine net de l'association en l'affectant de façon à respecter autant que possible l'esprit de l'objet social.
 - 16. Par ailleurs, les dispositions de la loi du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Luxembourg, le 28 avril 2012.

Pour BEATS ON PARADE A.s.b.l.

FABER F. / ORIANNE V. / LE-GAC V.

Référence de publication: 2012051262/81.

(120069947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.



Menuiserie Victor Hugo S.à r.l., en abrégé M.V.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012049884/10.

(120068387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

Les comptes annuels pour la période du 16 novembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012049885/11.

(120069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 38.932.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2012 a décidé de:

- Augmenter le nombre d'administrateurs de trois à quatre.
- Nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Nathalie Duval, employée privée, avec effet le 13 avril 2012 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2018.
- Renouveler le mandat des administrateurs, Monsieur Ricardo Portabella, Madame Sandra Pasti et Monsieur Rafael Jiménez López.

Leur mandat d'une durée de six ans viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

- Confirmer M. Ricardo Portabella aux fonctions de Président du Conseil d'administration pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.
- Confirmer M. Ricardo Portabella aux fonctions d'Administrateur délégué pour une durée de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.
- Renouveler le mandat de HRT Révision S.A., 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012. Le mandat du Réviseur d'entreprises agrée expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Le Conseil d'administration est composé de quatre membres:

- Mr Ricardo Portabella, Président et administrateur délégué, administrateur de sociétés, CH-1206 Genève, 16 rue des Contamines (adresse professionnelle).
- Mme Sandra Pasti, administrateur, administrateur de sociétés, L-1368 Luxembourg, 40 rue du curé (adresse professionnelle)
- M. Rafael Jiménez López, administrateur, administrateur de sociétés, E-08007 Barcelone Paseo de Gracia, 42 1° 2a (adresse professionnelle.)
 - Mme Nathalie Duval, administrateur, employée privée, L-1368 Luxembourg, 40 rue du curé (adresse professionnelle) Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

GUINEU INVERSIO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012051460/33.

(120071916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.



Tawban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8561 Schwebach, 3, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.228.

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «MATCORPORATION S.A.», ayant son siège social à L-8561 Schwebach, 3, Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B151708,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Mathieu FERRETTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L8561 Schwebach.

La comparante, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «TAWBAN S.à.r.l.» avec siège social à L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 950 en date du 6 mai 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 152228,

L'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège de la société vers L-8561 Schwebach, 3, Haaptstrooss et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Saeul.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 750,-EUR.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.FERRETTI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 avril 2012. Relation: LAC/2012/15415. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 03 mai 2012.

Référence de publication: 2012051727/35.

(120071643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mytilus LuxCo I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049888/11.

(120068208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Magnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012049890/9.

(120069018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Marshall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049891/10.

(120068393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

EXTRAIT

En date du 17 April 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Europe Holdings S.A. (la "Société") a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agrée de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.
- de renouveler le mandat des administrateurs de la Société, Messieurs David Cole, Renato Fassbind, Guy Harles, Richard Hudson, Jean Lanier, Michel Liès, Ursula Lipowsky, Udo Martinsohn, George Quinn pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.
- de nommer Agostino Galvagni et Jean-Jacques Henchoz, avec adresse professionnelle à Mythenquai 50/60, CH 8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 17 avril 2012 et jusqu'à l'assemble générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Swiss Re Europe Holdings S.A.

Référence de publication: 2012051672/24.

(120071488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

T.B.M.D. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.566.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration qui s'est tenu au siège le 1 er mars 2012 à 18 heures

Le Conseil d'Administration de la société anonyme T.B.MD. Gestion S.A. procède à la modification suivante:

1. Le Conseil d'Administration accepte de nommer Monsieur TOUCHEQUE Grégory, demeurant B-6600 Bastogne, Rue du vieux moulin n°16, aux fonctions d'administrateur délégué et de Président du conseil d'administration, avec pouvoir de signature individuel, et ce à dater du 1 ^{er} mars deux mille douze. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit.

Pour extrait conforme

Pour T.B.M.D. GESTION S.A.

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises S.A.

Référence de publication: 2012050029/16.

(120068204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck